



**Motion relative à la constitution de réserves foncières pour les communes d'Outre-mer et à la mise à disposition à titre gracieux du foncier de l'Etat aux communes d'Outre-mer**

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès en Guyane du 10 au 16 novembre 2018,

Considérant l'évolution démographique des populations des communes d'Outre-mer.

Considérant l'absence de réserves foncières et l'importance des services à apporter aux populations notamment en termes d'habitat et de développement économique.

DEMANDENT la prise en compte par l'Etat de tous les problèmes fonciers identifiés dans le cadre de l'aménagement des territoires d'outre-mer dans le domaine économique, social, scolaire, sportif et culturel.

DEMANDENT à l'Etat de mandater ses représentants dans les territoires d'outre-mer pour procéder au recensement exhaustif du foncier de l'Etat disponible pour accompagner les équipements publics des communes d'Outre-mer.

DEMANDENT la mise à disposition gracieuse du foncier faisant partie du domaine privé ou public de l'Etat dans le cadre de l'Aménagement des communes ultramarines.